



**BULLETIN DE DÉCLARATION
ET DE SOUSCRIPTION POUR 2008**

A retourner à la Fédération de
l'Horlogerie

Je soussigné(e) :

Représentant la société :

1) Déclare, pour la détermination de ma contribution aux prestations générales de la Fédération, que le chiffre d'affaires HT de ventes en gros d'horlogerie, attesté par mon expert comptable ou mon commissaire aux comptes, est :

- inférieur ou égale à 762 245 euros,
- supérieur à 762 245 euros mais inférieur à 2 286 735 euros,
- supérieur à 2 286 735 euros mais inférieur à 4 573 470 euros,
- supérieur à 4 573 470 euros mais inférieur à 7 622 450 euros,
- supérieur à 7 622 450 euros mais inférieur à 15 244 900 euros,
- supérieur à 15 244 900 euros mais inférieur à 30 489 800 euros,
- supérieur à 30 489 800 euros.

2) Souscrit, pour une durée d'un an :

- le forfait "Droit social", au prix de **1700 euros HT**

oui

non

- le forfait "Autres réglementations", au prix de **860 euros HT**

oui

non

FEDERATION DE L'HORLOGERIE

71, rue du Commerce – 75015 PARIS – Tél : 01 45 33 92 85 – Fax : 01 45 33 92 88

Site internet : www.fh.asso.fr - mail : info@fh.asso.fr

SIRET : 784 358 954 00039 – code NAF : 91-1A - TVA intracommunautaire : FR 46 784358954

- à la veille juridique au prix de **220 euros HT**

oui

non

Nous attirons votre attention sur le fait que la non souscription des forfaits emporte facturation des prestations de services demandées à la Fédération de l'Horlogerie et n'entrant pas dans le cadre des prestations fournies par le paiement de la prestation générale.

La tarification appliquée est celle approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2007.

Les règlements devront être effectués par tiers les :

- **1^{er} février,**
- **1^{er} juin,**
- **et 1^{er} octobre 2007**

à l'exception de la cotisation syndicale annuelle versée en une seule fois. Son montant pour l'année 2008 est de 200 euros nets de taxes.

Une facture vous sera adressée dès réception de ce bulletin de déclaration et de souscription.

Date :

Signature et cachet :